

Appel à contribution à la 7^{ième} édition du Prix RIODD - EXCELIA - CCMP du meilleur cas pédagogique en Développement Durable ou Responsabilité Sociétale des Organisations

À l'occasion du 20^{ième} Congrès du Réseau International de Recherche sur les Organisations et le Développement Durable – RIODD

8 au 10 octobre 2025 à Toulouse,

en partenariat avec l'Université Toulouse Capitole et l'Université de Toulouse.

Le Réseau International de recherche sur les Organisations et le Développement Durable organise la 7^{ième} édition du **prix du meilleur cas pédagogique en Développement Durable ou Responsabilité Sociétale des Organisations**. Ce prix a pour objectif de mettre à l'honneur la mission pédagogique des enseignants-chercheurs via la méthode des cas, avec la volonté de contribuer à une amélioration continue des études de cas en Développement Durable ou RSO. Il valorise la capacité de diffusion aux apprenants des connaissances scientifiques et des bonnes pratiques des organisations et souhaite mettre à l'honneur les travaux les plus innovants, originaux et contributifs.

Critères d'attribution du prix

En plus des critères recherchés par la CCMP (3 critères éditoriaux : Facilité d'appropriation du cas par l'enseignant, Adhésion des apprenants, Finalisation et conformité éditoriales), nous porterons attention à :

- La dimension ou visée sociétale avérée ;
- La qualité de l'ancrage théorique ;
- La présence d'une problématique clairement posée (la ou les questions à résoudre).

Enfin dans l'esprit de la ROR, la présentation du dispositif pédagogique devra être soigné : Comment le dispositif pédagogique est-il mis en œuvre ? Quels sont les enjeux socio-environnementaux et critiques liés ? Quels sont les ressorts pédagogiques ? Quels sont les retours d'expérience des apprenant-es ?

Naturellement les études de cas portant sur des thématiques proches de l'appel à session du congrès 2025 « **Entre conflits et convergences, comprendre et explorer les dynamiques de l'acceptabilité sociale dans les transitions socio-environnementales** », seront les bienvenues.



Cet appel précise : « *L'âge de l'anthropocène marque un point de bascule du système terre, l'amorce de la grande accélération qui conduit au dépassement des limites planétaires. L'expertise scientifique internationale, -le GIEC pour le dérèglement climatique et l'IPBES pour la biodiversité -, alerte sur la nécessité de changements profonds dans nos façons d'habiter, de nous nourrir, de nous déplacer, de produire, de consommer et de vivre en général. Pourtant, les données les plus récentes indiquent que nous avons dépassé le seuil de 1,5°C de réchauffement, tandis que le grand effondrement de la biodiversité se confirme. La plupart des limites planétaires sont ainsi dépassées. Qu'est-ce qui bloque ?*

Ce 20^e congrès du RIODD s'intéressera à la description et à l'analyse des modes organisationnels qui facilitent ou qui bloquent les transitions socio-environnementales afin d'identifier des leviers d'action, en questionnant la notion d'acceptabilité sociale. (...) On s'intéressera tout particulièrement à des expérimentations en cours où les acteurs impliqués mettent l'acceptabilité sociale au travail et recherchent des façons de faire originales et novatrices. Ce congrès invite donc à une approche large des phénomènes, prenant également en compte l'évolution du contexte géopolitique, la multiplication des conflits armés, la remise en cause de l'état de droit, la polarisation de nos sociétés, la vulnérabilité croissante de certaines populations, en bref, ce qui fait que l'on accepte collectivement l'inacceptable. Si le sujet est d'une grande actualité en Europe, l'examen de cas historiques et les comparaisons internationales apporteront de précieux éclairages »

Au-delà de ces quelques lignes directrices détaillant le thème du Congrès, nous accueillerons volontiers toute proposition d'étude de cas cohérentes avec les thématiques générales du RIODD. Il peut également s'agir de cas pédagogiques, présentant des dispositifs concrets adaptés à une gestion en commun(s) des transitions socio-environnementales.

Les lauréat.e(s) s'engageront à publier leur étude de cas auprès de la Centrale de Cas et de Médias Pédagogiques (CCMP), si elle n'y a pas déjà fait l'objet d'une publication.

- **Règlement**

Peuvent participer les cas déposés et/ou publiés à la CCMP l'année précédant le prix, ou bien les cas finalisés mais non encore déposés. Une seule candidature est autorisée par auteur. Le cas peut être écrit en français, ou en anglais.

Le jury présélectionnera 3 études de cas. Les auteurs retenus seront invités à présenter leur cas lors d'un atelier spécifique. **Ce dernier se déroulera, du 8 au 10 octobre 2025, à Toulouse.** A l'issue de cette session spéciale cas, le jury désignera le/la lauréat.e ou les lauréat.e(s). La remise du prix se fera durant le congrès. Une annonce du prix pourra également être faite à l'occasion de la remise des prix de la CCMP.

Pour de plus amples informations : site du congrès 2025 : <https://riodd.net/congres-du-riodd/congres-2025/>

- **Dates et organisation**

Les soumissions au Prix RIODD CCMP 2025 se feront par mail à l'adresse suivante : rimaudmn@excelia-group.com à destination de Marie-Noëlle RIMAUD (directrice du centre de cas, EXCELIA) et en copie à CCMP Publishing : ccmp@cci-paris-idf.fr, , en précisant candidature au Prix de cas du RIODD.

Pour le vendredi 30 mai 2025 (date butoir) : envoi des études de cas pour évaluation.

Le 18 juillet 2025 : annonce des cas sélectionnés pour participer à l'atelier et au prix, avec propositions d'ajustements éventuels à la suite du *peer review*.

Les auteurs seront informés et invités à se rendre à Toulouse, pour l'atelier cas organisé le 9 ou le 10 octobre, durant la conférence du RIODD et en cas d'indisponibilité à présenter leurs travaux à distance (visio conférence) ; ou à se faire représenter. Les auteurs des cas sélectionnés, devront à minima adhérer au RIODD pour pouvoir participer à l'atelier et s'ils décident de suivre l'intégralité du congrès s'acquitter des frais d'inscription.

Le 31 aout 2025 (date butoir) : envoi de la version définitive du cas : énoncé, note pédagogique (intégrant les éléments du *peer review*) et tous les documents adaptés aux normes éditoriales, pour publication à la CCMP (kit de publication à consulter sur <https://www.ccmp.fr/edition/publier-un-produit-pedagogique>).

Les candidats transmettront également un PowerPoint de 8 diapositives maximum pour appuyer leur présentation, ainsi qu'une note de synthèse de 2 pages environ résumant les forces du cas.

DOSSIER DE CANDIDATURE
Prix RIODD - EXCELIA- CCMP 2025
du meilleur cas pédagogique en Développement Durable
ou Responsabilité Sociétale des Organisations

Soumettre la proposition par e-mail (date butoir le 30 mai 2025) à destination de Marie-Noëlle RIMAUD : rimaudmn@excelia-group.com (directrice du centre de cas EXCELIA) et en copie à CCMP Publishing : ccmp@cci-paris-idf.fr, en précisant candidature au Prix de cas du RIODD.

CONTACTS : Candidat(s) au prix du meilleur cas pédagogique

Auteur.e / Personne référente :

NOM , Prénom :

Établissement :

Téléphone :

Email :

Autres auteur.e.s

NOM, Prénom

Établissement :

Téléphone :

Email :

Présentation du cas pédagogique

A) Titre du cas

B) Éléments d'informations sur le cas

- Cas déjà publié ou déposé à la CCMP : Oui Non - date de dépôt : et réf CCMP :
- Public(s) ciblé(s) :
 - Formation Initiale Formation Continue
 - Niveau Licence Niveau Master
- Objectifs pédagogiques du cas :
- Thématique(s) du Développement Durable traitée(s) :
- Nature des données accessibles (interview(s), vidéo(s), document(s)...):

C) Résumé (2 000 caractères maximum)

Il peut s'agir de la note de synthèse résumant les forces du cas (voir ci-dessus).

Fichiers transmis au jury pour l'évaluation

• **Fichiers Cas :**

Énoncé du cas Oui Non

Note pédagogique Oui Non

Présentation et/ou débriefing Oui Non

Autres :

• **Fichiers administratifs :**

Fiche de dépôt CCMP Oui Non

Autorisation entreprise Oui Non